

Objet : Attestation de qualité alimentaire.

Madame Monsieur,

*Suite à votre demande, je vous confirme que notre produit BLITZ CLEAN bénéficie du label :
‘Qualité Alimentaire’.*

Ce critère est relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires, produits et boissons destinés à l'alimentation humaine & animale via l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 73-138 du 12 février 1973 modifié. .

Je vous en souhaite bonne réception, et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Recevez mes salutations distinguées.

François Dossin



Fait à Lille le 31/01/18
